

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT N° 2017-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2000-08

Lors de sa séance régulière du 3 avril 2017, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 2017-04 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08*, dont l'objet est :

- Permettre dans la zone RT-3, la classe d'usage « services personnels » mais uniquement en usage secondaire à un usage d'hébergement commercial léger
- Permettre un restaurant de type micro-brasserie dans la zone RT-9
- Permettre un gîte du passant ou touristique dans la zone RV-5

La MRC de Memphrémagog a émis un certificat de conformité en date 5 avril 2017. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné au Canton de Hatley le 10 avril 2017,

Liane Breton
Directrice générale